## LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'APPUI D'UNE DEMANDE D'INTEGRATION A LA PROFESSION D'AVOCAT - ADMINISTRATEUR / MANDATAIRE JUDICIAIRE -

## Article 98.1

Modifié par Décret n°2005-1381 du 4 novembre 2005 art. 1 (JORF 6 novembre 2005).

Sont dispensés de la formation théorique et pratique et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat :

1° Les notaires, les huissiers de justice, les greffiers des tribunaux de commerce, les administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires au redressement et à la liquidation des entreprises, les anciens syndics et administrateurs judiciaires, les conseils en propriété industrielle et les anciens conseils en brevet d'invention ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans au moins ;

☐ Demande motivée formulée par écrit adressée au Bâtonnier en exercice.
☐ Demande d'admission à la Prestation de Serment adressée au Bâtonnier en exercice.
☐ Attestation sur l'honneur ( <i>ci-jointe à compléter</i> ).
☐ Deux photographies d'identité couleur.
☐ Une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité.
☐ Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois.
☐ Pour les personnes nées à l'étranger, un certificat de nationalité de moins de trois mois.
☐ Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois (casier judiciaire national — 107, rue du Landreau — 44079 NANTES cedex 01).
☐ Copie certifiée conforme par vos soins du diplôme de Maîtrise en Droit.
☐ Tous justificatifs concernant votre activité de Mandataire Judiciaire (attestations, certificats).
☐ Certificat d'inscription à la Chambre Nationale des Administrateurs et Mandataires Judiciaires.
☐ <u>Frais de gestion de dossier</u> : selon appel ci-joint en un chèque bancaire libellé au nom de l'Ordre des Avocats au Barreau de LYON.

